

Procès-Verbal de la séance ordinaire du Conseil général du 13 décembre 2023 à 19h30 à la salle du Crêt-de-Cervelet de l'Hôtel-de-Ville

Ordre du jour :

M. Th. Vermot, président du conseil général, souhaite la bienvenue à la séance et présente l'ordre du jour.

1. Appel et approbation du procès-verbal du 06.09.2023

M. Luca Bonnet fait l'appel :

	Présents	Excusés
Conseil communal	4	1 L. Dubois
Conseil général	11	2 M.Elmaleh-Morand/O.Bachmann
Public	0	
Presse	0	
Administration	2	

Le procès-verbal du 06 septembre 2023 est passé en revue, il est accepté à l'unanimité. La dernière phrase du dossier fusion est à supprimer.

2. Règlement communal sur les finances, modifications

M. V. Robert passe la parole à Mme V. Bühler, la 1^{ère} version du règlement des finances date de 2015, nouveaux articles selon le canevas de l'Etat et selon discussion avec la commission financière sont à mettre en application, degré d'autofinancement entre 25 et 50 %, importance pour les investissements. Pour l'article 14, M. L. Bonnet dit qu'on pourrait avoir une certaine latitude avec les chiffres et la commission financière a approuvé les demandes de modifications.

L'ensemble des conseillers généraux ayant pris connaissance de la proposition du nouveau règlement, il est accepté à l'unanimité.

3. Demande de validation formelle du coefficient de l'impôt communal actuellement en vigueur

M. V. Robert, cette demande est faite par le canton, pour mettre à jour le coefficient de l'impôt communal suite à la dernière bascule d'impôt, dans le but d'être en accord avec les taux actuels dans toutes les communes du canton.

M. L. Bonnet lit l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

4. Règlement des drainages

M. V. Robert, cela fait déjà plusieurs fois que nous présentons cette demande, soit le report de la taxe de drainages, actuellement le règlement n'est plus applicable en raison des changements qui interviennent sur les terrains communaux. Le fond de réserve est actuellement assez important.

M. Th. Vermot, est-il possible de faire cet arrêté pour 4 ans par exemple ?

M. P-E Rosselet, les choses peuvent vite changer, il faut rester à 2 ans.

M V. Robert, il serait possible de remettre en service cette taxe en tenant compte des nombreux changements de propriétaires, mais le syndicat AF a été mis en attente.

M. L. Bonnet lit l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

5. Budget 2024

M. V. Robert passe la parole à Mme Muriel Jeanneret, le budget prévoit un excédent de charges de fr. 52'543.-, une modification est annoncée par le canton suite à l'acceptation du budget cantonal, la subvention de l'assurance maladie couvrira l'augmentation des primes 2024, env. fr. 15'000.- de charges supplémentaires pour notre commune.

Mme L. Rosselet, lit le rapport de la commission financière, points soulevés lors de la rencontre, travaux supplémentaires à la halle, réfection du crépi des murs extérieurs et pour les travaux du collège.

Mme M. Brandt, par rapport au crédit dépassement de fr. 13'000.-, en raison des produits plus onéreux (les offres dataient de 2021), la salle des maîtres a également été refaite, elle n'était pas prévue au budget et pose du sol à la salle de rythmique avant la peinture et il y a eu plus de protection à installer.

M Chr. Heiniger, pour les travaux de la Step, pourquoi ce retard, plusieurs années en travaux !
M. V. Robert, pose d'un dégraisseur en plus, retard par l'ingénieur pour différentes raisons privées, difficile d'avoir des entreprises intéressées pour les derniers travaux.
Le solde des travaux a été intégré dans le budget des investissements 2024, pas besoin de le revoter.

Questions :

Page 6.ThV ; frais de remplacement pour les enseignants pour le camp de ski.

VB ; des remplaçants sont demandés pour effectuer les heures des enseignants qui sont au camp de ski.

DJ ; la logique est que les remplaçants doivent trouver et payer leur remplaçant.

MJ ; pour les écoles, cela se passe ainsi, mais c'est vrai que cela pose problème pour trouver du monde pour les camps de ski. Le camp de ski est une activité hors du cadre scolaire et selon décision des communes, camp de ski laissé obligatoire afin de ne pas défavoriser certains enfants de familles modestes.

M. Th. Vermot remercie l'administration pour ce budget bien expliqué.

M. L. Bonnet lit l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

6. Chemin des Barthélémys, crédit supplémentaire d'investissement pour les travaux en cours

M. V. Robert, discussion concernant les travaux et les problèmes en cours, nous devons recevoir un acompte avec une retenue de 10 % de garantie, environ fr. 30'000.-.

M. Chr. Heiniger : l'ingénieur a-t-il fait son travail ?

M. V. Robert : il faudrait voir si le problème vient du terrain ou du problème de pose de matériaux ! L'entreprise a reconnu que les travaux des bords étaient mal finis.

Nous ne travaillerons plus avec cet ingénieur.

Les communes sont soumises au marché public, 3 offres demandées et travail remis à celle meilleure marché.

VR : l'engagement d'un ingénieur a un coût, l'entreprise dit que c'est un chemin agricole et non public.

M. Th.Vermot : travaux adjugés à Terrastab et c'est Colas qui fait les travaux. Ensuite analyse des travaux par une entreprise collaborant avec la même entreprise, ce n'est pas logique.

Cette demande de crédit supplémentaire est une exigence du MCH2, crédit voté en 2022 et travaux effectués en 2023, nous aurions dû le remettre dans les investissements au budget 2023, ce que nous ne savions pas à l'époque.

M. L. Bonnet demande que les rapports du conseil communal soient plus développés pour que le conseil général puisse analyser les dossiers.

M. L. Bonnet lit l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

7. Informations des commissions

Commission des chemins

M. Th. Vermot, rencontre avec l'ingénieur et la commission des chemins, selon discussion ci-dessus.

Commission du feu

M. P-E. Rosselet, contrôles des bâtiments, 2 équipes pour 30 visites à faire cette année. 2-3 courriers à envoyer pour mise en conformité et si cela n'est pas fait, une dénonciation pourrait être effectuée.

Un cours a été suivi à Couvet par M. O. Bachmann sur le nouveau système pour les visites des bâtiments qui sera en vigueur dès 2024.

8. Informations du conseil communal

M. V. Robert, le dossier des arrêts de bus LHand et ralentisseur sera repris en début d'année.

Révision du plan d'aménagement

M. V. Robert précise que le dossier est en attente au canton, il y aura des exigences supplémentaires.

Les communes des montagnes se sont rencontrées pour établir un dossier pour le canton, avec remarques et signaler le coût des exigences supplémentaires qui interviennent et qui retarderont la finalité de la mise en application du PAL.

9. Assemblée communale, organisation

Elections communales 21 avril 2024 – Mme M. Brandt

Dépôt des listes, le 26 février 2024 et listes définitives pour le 6 mars 2024.
1 carnet avec 1 liste de candidats, entente communale et 1 liste manuscrite.

Assemblée communale – Mme Muriel Jeanneret

Assemblée communale à préparer, trouver une date aux environs du 20 janvier 2024, but et points à établir avec une présentation pour la future législature.
Envoi d'un TM début janvier 2024.

5 conseillers généraux ne se représentent pas, il s'agit de Mmes Maud Elmaleh Morand, Olga Mota, MM Luca Bonnet, Ludovic Favre et Christian Heiniger.

Au Conseil communal, M. Valentin Robert quittera sa fonction à la fin de la législature.

Définir les sujets qui devront être présentés, construction des appartements avec encadrement, 30 kmh, plan d'aménagement, etc.

Le conseil communal sera responsable de cette assemblée avec le soutien des membres du conseil général.

10. Divers

Courrier

M. Th. Vermot lit la lettre de démission de M. Valentin Robert pour la fin de la législature, il souhaite le meilleur pour l'avenir de la commune avec les différents développements des dossiers en cours. Remerciements à Valentin pour le travail accompli.

Dossier Fusion

M. L. Bonnet a reçu le tout-ménage des communes de La Chaux-du-Milieu et de La Brévine, il aurait souhaité en être informé en amont et ce point n'as pas été mentionné dans les infos du conseil communal.

Mme M. Jeanneret : envie de répondre à la population et si nous n'y répondions pas, cela aurait voulu dire, qu'on se laissait faire. Difficile de concevoir certaines choses et communiquer à la population que nous aurions souhaité aller de l'avant dans ce dossier avec les communes. Cette étude aurait permis de pouvoir consulter les communes avoisinantes.

M. L. Bonnet, pour la forme et le fond ok, un point me surprend le Cerneux-Péquignot est allé devant son conseil général pour dire de refuser cette demande. Est-ce que cela aurait pu être fait différemment pour ne pas en arriver à ce stade-là ?

M. V. Robert : difficile de savoir comment cela fonctionne avec les autres autorités, ils étaient peut-être un peu moins favorables, mais nous ne pensions pas à ce stade.

M. L. Bonnet : est-ce que le cc était favorable pour cette future votation ?

Mme M. Jeanneret : revendications à tous les points de la part du Cerneux-Péquignot, durant toute la procédure pour de petites choses. On ne s'attendait pas du tout à ce résultat.

M. J. Huguenin : c'est un projet mis de côté, le conseil communal n'était pas au clair avec cette démarche et le vote a finalisé ce projet.

M. P-E. Rosselet : le conseil général du Cerneux aurait pu valider cette demande, leur avis était personnel. J'ai contacté M. Couchepin qui n'était pas au courant et étonné de cette démarche qui n'amène rien pour la vallée.

Mme O. Mota : la date d'envoi du TM était-elle choisie ?

Mme M. Jeanneret : non, cela a un peu tardé.

M. J. Matthey : c'est bien que la population soit informée des démarches qui avaient été faites.

Parking des Taillères M. J. Matthey

Panneaux et socles seront posés au printemps, les nouvelles poubelles sont arrivées et sont installées.

Poste de concierge à repourvoir

M. L. Favre : le remplaceant de M. Guyot a-t-il été nommé ?

M. V. Robert : oui, c'est M. Eric Maeder qui le remplacera dès le 01.01.2024, c'est bien qu'une personne comme ça arrive et cela lui permettra de prendre connaissance du travail de M. Ph. Pluquet, qui prendra une retraite anticipée, dans 2-3 ans.

La séance est levée à 21h17.

Le rapporteur :

M. Brandt

Le président :

Th. Vermot

Le secrétaire :

L. Bonnet